

Un an de mandat : la valorisation du patrimoine, l'une des grandes priorités

Depuis un an désormais, les membres de la liste « Saint-Brieuc, Ville d'Avenir La Dimension Humaine » conduite par Bruno Joncour, lors des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, élus avec plus de 54% des suffrages, agissent avec détermination au bénéfice des Briochines et des Briochins pour le devenir de notre cité.

Parmi les nombreuses actions entreprises dans le cadre d'une politique globale, un effort particulier est mené à l'égard du patrimoine briochin au sens large du terme.

- **Un Conseil du Patrimoine** : valoriser et faire fructifier cet héritage collectif constitue un défi de taille. Cela implique que les élus municipaux tiennent compte de la dimension patrimoniale à chaque fois qu'il est question de développement urbain, social, culturel, économique et naturel.

C'est ce qui justifie l'initiative de décider lors de la séance du Conseil municipal du 31 mars dernier de la création d'un Conseil du Patrimoine.

Le Conseil du Patrimoine sera l'instance consultative de la ville en terme de patrimoine dans toutes ses dimensions.



L'église Saint-Guillaume, un des chantiers réalisés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Entretien.



Les places des Droits de l'homme (notre photo) et du Martray, une première réalisation dans le cadre de la remise en valeur du centre historique.

Il conseillera et donnera son avis à la municipalité briochine sur les actions municipales à mettre en œuvre afin de favoriser la protection et la valorisation du patrimoine.

Il pourra solliciter, recevoir et entendre les représentations de toute personne ou groupe sur les questions relatives à la protection et la mise en valeur du patrimoine, mais aussi procéder à l'initiation et à la sensibilisation de la population en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques.

Enfin il contribuera à la définition et à la mise en œuvre de la politique du patrimoine de la ville.

- **Une ZPPAUP** : le Conseil municipal a été amené à se prononcer sur la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.

Cette procédure, instituée par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, vise à donner aux communes un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine. Elle leur permet en effet de mener, conjointement avec l'État, une démarche d'analyse, de protection et d'évolution harmonieuse de territoires dont ils ont la responsabilité.

La procédure de ZPPAUP s'adapte à tous les types de lieux - construits ou naturels, grands ou petits, communaux ou intercommunaux -, pourvu qu'ils soient dotés d'une identité patrimoniale. Elle permet de préserver et de mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des lieux.

Une ZPPAUP s'attache à définir une gestion personnalisée des abords de chaque monument historique, en proposant des périmètres mieux adaptés au terrain que le rayon de 500 mètres et des outils de protection plus souples. Elle permet de saisir dans leur diversité les éléments du patrimoine collectif local.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la mise en œuvre d'une Zone de Protection du Paysage Architectural, Urbain et Paysager sont autant d'outils mis à la disposition de la collectivité qui participeront au dynamisme de notre cité et à la préservation de notre cadre de vie par la mise en valeur du patrimoine briochin.

- **Un Plan Pluriannuel d'Entretien** : un Plan Pluriannuel d'Entretien prévoit désormais de façon annuelle les enveloppes budgétaires d'investissements. Celles-ci permettront d'assurer un entretien soutenu du patrimoine et un renouvellement du matériel offrant ainsi aux services municipaux la possibilité de travailler dans de meilleures conditions. Près de 7 millions d'euros seront consacrés chaque année à ce plan.

La mise en valeur du patrimoine briochin relève d'une action globale. Ces 3 outils constituent des moyens d'actions au service d'une politique ambitieuse pour notre Cité, notre cadre de vie.

Le groupe de la majorité municipale

Écoles : de l'urgence d'agir

À la rentrée 2010, la carte scolaire sera réorganisée suite aux propositions d'un cabinet privé. Pourtant, les services municipaux sont, nous n'en doutons pas, en capacité d'établir un diagnostic et des propositions sur la situation des écoles à Saint-Brieuc. Ils l'ont même certainement déjà fait. Alors, pourquoi faire appel à un organisme extérieur, malgré son coût, et reporter, encore, la décision à la rentrée suivante? Parce que déléguer la décision revient à déléguer les ressentiments ?

Déjà, de non décision en non décision, la situation des écoles briochines est plus que fragile (1), il est urgent d'agir avant que les faits ne décident d'eux-mêmes. Entre les écoles qui « explosent » et celles qui voient désertier leurs bancs, la carte scolaire est totalement désorganisée. Les solutions intermédiaires au coup par coup ne résolvent rien, bien au contraire ; laisser

« pourrir » la situation plutôt que de la prendre de front, non plus.

Travail en synergie

Les écoles publiques se retrouvent actuellement mises dans un système de concurrence insupportable, à un moment où les attaques contre le service public d'éducation nécessitent une réponse commune. Ce travail en synergie est possible. L'objectif de tous reste bien un service public d'éducation de qualité et le dialogue est non seulement possible mais essentiel.

(1) 626 élèves de moins en 10 ans sur Saint-Brieuc, une fuite démographique du centre vers les quartiers périphériques (13 classes en moins rien que sur le centre), le tout dans un contexte de désengagement de l'État...

Suppression de « Quais en fête »

Apprenant la suppression de « Quais en fête », la seule vraie occasion pour les Briochins de descendre vers le port, nous nous interrogeons sur la volonté politique de la majorité municipale de faire renaître un lien entre les Briochins et leur façade maritime, pourtant largement affichée durant la campagne électorale. Certes, une fête n'était pas suffisante mais n'était-ce pas, au moins, un début ?

Groupe de l'opposition du Parti Socialiste et apparentés :
Pascal Bourquard, Christine Gacel,
Nolwenn Guyonnet, Martine Hubert,
Mohamed Ibnayassin, Mado Lefaucheur, Pascal Le Guern.
Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42
ou au 10 rue Vicairie à Saint-Brieuc.

La suppression de la taxe professionnelle

Ce vœu de Madame Parisot et du MEDEF, Monsieur Sarkozy l'a exaucé.

C'est une atteinte inadmissible à la liberté des collectivités territoriales, doublée d'une ineptie économique. Le coût de la suppression de cette taxe s'élève à plus de 28 milliards d'euros, et non à 8 milliards comme l'a annoncé le président de la République qui n'a compté que la part que versait l'État aux collectivités en compensation partielle des allègements déjà accordés aux entreprises.

La Taxe Professionnelle (T.P), c'est une recette majeure pour les collectivités. Ainsi, pour Saint-Brieuc Agglomération, c'est presque 26 millions d'euros, plus 12 millions de compensation versés par l'État (30% de la T.P étant payée par l'État). Ces sommes sont à rapprocher du budget de l'agglomération d'environ 56 millions. Les 14 communes qui ne collectent plus la T.P depuis la mise en place de la CABRI perçoivent une dotation de 19,1 millions d'euros.

Nicolas Sarkozy n'a assorti cette décision d'aucune mesure susceptible de financer la suppression de cette taxe. « Une vague taxe carbone » a été annoncée, puis d'autres impôts sur la valeur ajoutée... tout cela est bien flou !

Les craintes que nous pouvons avoir, c'est que les collectivités ne retrouvent pas, ou plus, leur compte et que les ménages soient mis à contribution... d'une façon ou d'une autre !

On le voit, c'est très grave ; il s'agit d'exonérer l'entreprise de toute responsabilité en terme de développement des territoires alors que la même entreprise a sans cesse besoin de la collectivité pour se développer. Elle en a besoin pour les infrastructures, elle en a besoin pour l'ensemble de l'environnement, elle en a besoin pour ses salariés qui créent de la plus-value...

Cette réduction des ressources des collectivités locales est une ineptie du point de vue économique : on le sait,

les collectivités sont créatrices de 73% de l'investissement public, investissement qui fait vivre et travailler des PME, de l'artisanat, des entreprises...

Les élus communistes et républicains ont depuis longtemps affirmé l'exigence que les entreprises contribuent à la dépense publique locale, mais en modernisant cette Taxe Professionnelle pour la rendre plus juste et plus efficace, en modifiant la répartition entre les différents secteurs d'activités économiques, la proposition essentielle étant que le secteur financier soit appelé à contribuer plus, d'où leur proposition d'une taxation des actifs financiers.

Annie Meyer et Jean-Guy Le Bère
Conseillers municipaux communistes.
Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42.
Jean-Guy Le Bère reçoit le vendredi
de 10 h 30 à 12 h, 10 rue Vicairie.

Crise et énergie

La crise financière qui secoue le monde devrait nous inciter à revoir nos modes de vie et de fonctionnement en matière de consommation et de production d'énergie.

Nous ne pouvons pas continuer à piller les matières premières des pays du Sud au détriment de leurs populations. Ces ressources doivent être payées à un prix permettant le développement local et le maintien de la population sur place.

Cela passe aussi par le développement de cultures vivrières autosuffisantes et non pas la monoculture de quelques produits destinés à l'exportation.

À notre échelle, à Saint-Brieuc, nous devrions appliquer les mêmes principes : produire ce dont nous avons besoin au plus près de notre lieu de consommation,

établir des circuits courts de distribution permettant de réduire les frais de transports. Par exemple, nous pourrions favoriser l'installation d'agriculteurs et de maraîchers biologiques auxquels nous assurerions un débouché par le biais de la cuisine centrale.



Écologie-Économie-Emploi

En matière d'énergies, il nous faut réduire les gaspillages et développer la production d'énergies renouvelables et non polluantes (éolien, solaire, photovoltaïque), réduire la puissance de l'éclairage public, construire systématiquement aux normes de l'habitat passif.

À titre de démonstration grand public, la base nature de la Ville Oger pourrait servir de vitrine grandeur nature des énergies renouvelables.

La conversion écologique de l'économie fait apparaître d'immenses chantiers à mettre en œuvre qui nécessiteront la création de centaines d'emplois dans les entreprises locales.

Marc Boivin, Conseiller municipal Vert.